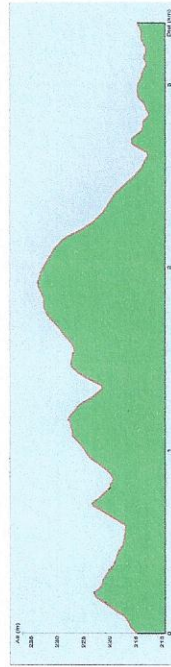
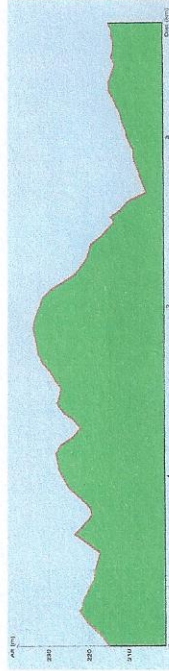


Les Circuits

Circuit as 3 km 7; Y maxi 244 m



Circuit classique 3 km 3; Y maxi 234 m



Le Départ :

8 h 30ouverture des inscriptions et retrait
des plaques vélo
8 h 45reconnaissance du parcours et essai
de tir
9 h 50Appel des concurrents au départ
10 hdépart en ligne

Tarifs

Pour les participants en solo

Moins de 18 ans 4 €
Licenciés 6 €
Non Licenciés 8 €

Pour les participants en relais de deux équipiers

Moins de 18 ans 8€
Licenciés 10€
Non Licenciés 12€

**Pour le repas (buffet d'entrées- Bombine
Fromage – Dessert – Vin et Café).....10 €
Réservation obligatoire avant le 10avril 2013**

Règlement

Chaque participant s'engage à prendre connaissance du règlement (<http://labeaumevtt.free.fr>) et respecter le contenu.

- Casque obligatoire
- Respect de l'environnement



CATEGORIES

INDIVIDUEL HOMME / FEMME	EQUIPE (de2) HOMME / FEMME
Catégorie Seniors (à partir de 18ans) Vétérans (à partir de 50 ans) Jeunes (à partir de 14 ans)	Catégorie Seniors (=composée d'au moins 1 senior) Vétérans (=2 vétérans) Jeunes (=2 hommes de moins de 18 ans)

• **Déroulement de la course**

La participation au BIKEBIATHLON se fait en solo ou en relais de deux équipiers

Parcours composé de 10 tours de 3,300 km environ ou de 10 tours de 3 km 700 pour la catégorie AS.

L'épreuve prend fin lorsque le 1er à fini les 10 tours.

Pour une équipe composée de 1 jeune et 1 adulte le classement se fera dans la catégorie adulte.

Pour les équipes, la détermination du nombre de tour par équipier sera au libre arbitre de chaque équipe

Une série de 3 Tirs à chaque tour; après le 2ème à 10 mètres

Tout concurrent ne tirant pas ses séries sera disqualifié. Toute cible non atteinte (spot) donnera lieu à un tour de pénalité de 75m, avant de reprendre le parcours.



RECOMPENSES :

Aux 3 premiers de chaque catégorie

La présence des coureurs récompensés sera obligatoire lors de la remise des récompenses environ 13 heures

La restitution des plaques vélo est obligatoire à la fin de la course

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de places, appliquant la règle des premiers inscrits.